



Commune de Cressier

Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 31 mars 2026

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 56

Presse : Madame Nicole Rüttimann, La Liberté
Monsieur Urs Haenni, Murtenbieter

David Humair salue les citoyennes et citoyens de Cressier de s'être déplacés ce soir et tient à saluer les représentants de la presse de la Liberté et du Murtenbieter.

L'Assemblée communale a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 12 du 20 mars 2026, par affichage au pilier public, sur Internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Madame Patricia Köhli
- Monsieur Romain Berset

Le Syndic remercie ces deux personnes d'avoir accepté leur mission.

Avant de commencer l'Assemblée, **David Humair** prend la parole en ces termes :

Mesdames et Messieurs, Chères citoyennes, chers citoyens, Chers membres du Conseil communal, Chers collaboratrices et collaborateurs de l'administration,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour faire le point sur l'année écoulée, sur les comptes, mais aussi pour jeter un regard plus large sur l'ensemble de la législature qui s'achève. C'est un moment important pour notre commune, un moment de transparence, de reconnaissance et de projection vers l'avenir.

Permettez-moi de commencer par une bonne nouvelle : les comptes communaux présentent un résultat nettement meilleur que ce que le budget initial prévoyait. Cette performance financière n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte d'une gestion rigoureuse, d'un suivi attentif des dépenses, d'une planification prudente, mais aussi de l'engagement quotidien de notre personnel communal et les membres du Conseil. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur professionnalisme et leur sens du service public.

Au-delà des chiffres, cette législature a été marquée par de nombreux projets structurants pour notre commune.

- Les constructions : nous avons lancé et mené à bien plusieurs chantiers importants, dont le nouveau bâtiment de l'édilité, pensé pour offrir de meilleures conditions de travail et un service plus efficace à la population.



Commune de Cressier

- Les infrastructures routières : plusieurs routes ont été rénovées, améliorant la sécurité, la mobilité et la qualité de vie dans nos quartiers.
- L'assainissement du Riau : un projet essentiel pour assainir une vieille décharge, la protection de l'environnement, la gestion durable de nos eaux et la préservation de notre patrimoine naturel.
- D'autres projets en cours continueront de porter leurs fruits dans les années à venir, témoignant de la continuité et de la vision à long terme de notre commune. Je pense par exemple à la gestion des ruissellements. De plus, mais la Commune n'est pas directement impliquée, le renouvellement de la gare TPF sera aussi un sujet pour les prochaines années.

Ces réalisations sont le résultat d'un travail collectif : celui du Conseil communal, du personnel administratif et technique, mais aussi de vous, habitantes et habitants, qui avez soutenu, questionné, participé et contribué à ces avancées.

Je souhaite également évoquer le civisme de notre population. Dans l'ensemble, nous pouvons être fiers de l'engagement citoyen qui caractérise notre commune : participation aux votations, respect des espaces publics, implication dans la vie associative, disponibilité pour les tâches collectives.

Mais il est aussi de notre responsabilité de reconnaître les défis : incivilités ponctuelles, dépôts sauvages, comportements qui nuisent au vivre-ensemble. Ces situations, bien que minoritaires, nous rappellent que le civisme est un effort partagé, un engagement quotidien. Et je suis convaincu que, grâce au dialogue et à la sensibilisation, nous pouvons continuer à progresser ensemble.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude :

- Au personnel communal, pour son dévouement, sa compétence et sa capacité à faire face aux imprévus comme aux projets ambitieux.
- Aux conseillères et conseillers communaux, pour leur engagement, leur disponibilité et leur sens des responsabilités.
- À la population, pour sa participation active aux actes civiques. Votre voix, votre présence et votre implication sont essentielles. Une démocratie locale vivante repose sur vous.

Je souhaite également féliciter les membres du nouveau Conseil communal. Vous avez la confiance de la population, et je suis certain que vous saurez poursuivre le travail engagé, avec vos idées, votre énergie et votre vision. Je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite dans vos futures responsabilités.

Mesdames et Messieurs, Notre commune avance, se transforme, se renforce. Les résultats financiers, les projets réalisés et ceux en cours, l'engagement de chacun d'entre vous : tout cela témoigne d'une collectivité dynamique et responsable.

Continuons à travailler ensemble, avec respect, ambition et solidarité. Merci à toutes et à tous pour votre présence, votre confiance et votre engagement.

Vive Cressier.

Le nombre de personnes présentes est de 56 au total.



L'ordre du jour est énoncé comme suit :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 2 décembre 2025
2. Comptes 2025
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 bilan
 - 2.4 rapport de gestion – synthèse des indicateurs financiers
 - 2.5 rapport de la commission financière
3. Approbation de la révision des statuts de l'Association des communes du district du Lac
4. Divers

David Humair demande si quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, l'Assemblée est déclarée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2025

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec une abstention.

2. Comptes 2025

2.1. Présentation des comptes de résultats

David Humair présente, dans les grandes lignes, les comptes de fonctionnement 2025 par chapitres sur les différences avec le budget 2025 et donne quelques informations.

Chapitre 0 Administration communale

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	929 862.52	379 964.30
Budget 2025	949 127.85	369 535.70
Différence	-19 265.33	10 428.60

La diminution des charges de CHF - 19 265.33 par rapport au budget se justifie par :

- des jetons globalement moins élevés;
- des charges informatiques moins élevées;
- des charges d'entretien non utilisées.

L'augmentation des produits de CHF 10 428.60 par rapport au budget se justifie par :

- les locations plus élevés (halle, cabane, gare 10/12);
- la vente d'électricité de la borne de recharge au CV.



Commune de Cressier

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	125 020.45	0.00
Budget 2025	136 334.00	500.00
Différence	- 11 313.55	- 500.00

La diminution des charges de CHF – 11 313.55 par rapport au budget se justifie par :

- des frais de curatelle moins élevés;
- des participations (association intercommunale, Pci) moins élevées.

La diminution des produits de CHF – 500.00 par rapport au budget se justifie par :

- aucun émolument lié à l'administration des naturalisations.

Chapitre 2 Formation

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	1 920 058.70	497 610.60
Budget 2025	1 988 787.30	467 999.45
Différence	- 68 728.60	29 611.15

La diminution des charges par rapport au budget de CHF – 68 728.60 se justifie par :

- une participation au cercle scolaire et au CO de Morat moins élevée;
- des frais d'entretien des bâtiments scolaires moins élevés (la peinture de la façade n'a pas été réalisée).

L'augmentation des produits par rapport au budget de CHF 29 611.15 se justifie par :

- la refacturation des frais effectifs de l'entretien de l'école.

Chapitre 3 Culture, Sport et Loisirs

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	217 101.90	4 817.15
Budget 2025	211 322.00	4 036.00
Différence	5 779.90	781.15

L'augmentation des charges par rapport au budget de CHF 5 779.90 se justifie par :

- l'entretien du matériel de gym;
- l'achat d'un lave-vaisselle pour la cuisine de la halle;
- la pose de mélangeurs pour les douches des vestiaires.

L'augmentation des produits par rapport au budget de CHF 781.15 se justifie par :

- la subvention des amortissements planifiés du terrain de foot est plus élevée dans les comptes qu'au budget.



Commune de Cressier

Chapitre 4 Santé

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	583 612.45	26 592.85
Budget 2025	572 079.25	5 360.35
Différence	11 533.20	21 232.50

L'augmentation des charges par rapport au budget de CHF 11 533.20 se justifie par :

- des charges liées aux soins ambulatoires plus élevées.

L'augmentation des produits par rapport au budget de CHF 21 232.50 se justifie par :

- des remboursements sur décomptes.

Chapitre 5 Prévoyance sociale

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	496 563.20	3 125.10
Budget 2025	506 315.00	1 000.00
Différence	- 9 751.80	2 125.10

La diminution des charges par rapport au budget de CHF – 9 751.80 se justifie par :

- l'aide sociale moins élevée.

L'augmentation des produits par rapport au budget de CHF 2 125.10 se justifie par :

- des remboursements sur décomptes.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	532 403.40	25 243.55
Budget 2025	569 565.65	19 416.40
Différence	- 37 162.25	5 827.15

La diminution des charges par rapport au budget de CHF – 37 162.25 se justifie par :

- moins d'achat de gravier, de machines;
- moins de frais pour l'entretien des routes;
- moins de frais pour le service hivernal.

L'augmentation des produits de CHF 5 827.15 se justifie par :

- la vente d'une machine (épareuse REFORM M9).



Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	618 577.35	585 586.60
Budget 2025	742 536.05	639 258.45
Différence	- 123 958.70	- 53 671.85

La diminution des charges par rapport au budget de CHF – 123 958.70 se justifie par :

- des charges moins importantes pour l'achat de charbon actif;
- l'entretien du réseau d'eau moins important;
- pas d'entretien des ruisseaux.

La diminution des produits par rapport au budget de CHF – 53 671.85 se justifie par :

- l'attribution financière FSMV (Financement spécial pour le maintien de la valeur).

Chapitre 8 Economie publique

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	158 871.40	125 068.13
Budget 2025	213 698.95	96 796.15
Différence	- 54 827.55	28 271.98

La diminution des charges par rapport au budget de CHF – 54 827.55 se justifie par :

- moins de frais pour l'entretien des chemins AF;
- pas d'entretien des routes forestières.

L'augmentation des produits par rapport au budget de CHF 28 271.98 se justifie par :

- le décompte de remaniement parcellaire.

Chapitre 9 Finance et impôts

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Comptes 2025	250 557.79	4 612.813.50
Budget 2025	229 370.00	4 196.653.00
Différence	21 187.79	416 160.50

L'augmentation des charges par rapport au budget de CHF 21 187.79 se justifie par :

- des pertes sur créances;
- des escomptes sur acompte.

L'augmentation des produits par rapport au budget de CHF 416 160.50 se justifie par :

- les impôts sur le revenu de l'année fiscale CHF + 60 000.00 par rapport au budget;
- les impôts des années précédentes non budgétisés CHF + 120 963.25;
- des rappels d'impôts CHF + 17 000.00;
- prestations en capital CHF + 21 000.00 par rapport au budget;
- impôts spéciaux et divers CHF + 198 000.00 par rapport au budget.



	Libellé	Comptes Charges	2025 Produits	Budget Charges	2025 Produits
0	Administration générale	929 862.52	379 964.30	949 127.85	369 535.70
1	Ordre et Sécurité publics, défense	125 020.45	0.00	136 334.00	500.00
2	Formation	1 920 058.70	497 610.60	1 988 787.30	467 999.45
3	Culture, Sport et Loisirs	217 101.90	4 817.15	211 322.00	4 036.00
4	Santé	583 612.45	26 592.85	572 079.25	5 360.35
5	Prévoyance sociale	496 563.20	3 125.10	506 315.00	1 000.00
6	Trafic et Télécommunications	532 403.40	25 243.55	569 565.65	19 416.40
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	618 577.35	585 586.60	742 536.05	639 258.45
8	Economie publique	158 871.40	125 068.13	213 698.95	96 796.15
9	Finances et impôts	250 557.79	4 612 813.50	229 370.00	4 196 653.00
	Total	5 832 629.16	6 260 821.78	6 119 146.05	5 800 555.50
	Excédent de charges				318 590.55
	Excédent de produits	428 192.62			

2.2. Présentation des comptes des investissements

Les investissements bouclés au 31.12.2025 sont présentés par **David Humair**.

Investissements	Montants activés	Montants votés	Dépassement – Pas utilisé +
RSL (lié)	77 137.05	60 300.00	- 16 837.05
Réfection Route du Pra-Rond	68 179.70	90 000.00	+ 21 820.30
Mise en séparatif quartier Pâla	709 354.50	1 650 100.00	+ 940 745.50
PGEE phase 1	46 265.05	50 000.00	+ 3 734.95



Commune de Cressier

Les investissements reportés sont :

Route de la Gare 10/12
Route de Villars-les-Moines
Rénovation et transformation du dépôt édilitaire
Extension du réseau d'eau CCMM
Mesures contre les ruissellements
Riau

2.3. Bilan

		2024	2025
1	ACTIF	29'420'564.58	29'419'987.52
10	Patrimoine financier (PF)	5'756'464.53	4'886'499.42
100	Disponibilités et placements à court terme	2'192'873.71	1'211'879.95
101	Créances	1'870'730.22	2'075'539.27
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	186'260.60	92'480.20
107	Placements financiers à long terme	200.00	200.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'506'400.00	1'506'400.00
14	Patrimoine administratif (PA)	23'664'100.05	24'533'488.10
140	Immobilisations corporelles PA	21'174'795.25	22'054'405.55
142	Immobilisations corporelles PA	28'613.50	71'699.25
145	Participations, capital social PA	27'120.00	27'120.00
146	Subventions d'investissement	2'433'571.30	2'380'263.30
2	PASSIF	29'420'564.58	29'419'987.52
20	Capitaux de tiers	3'020'646.00	3'247'706.47
200	Engagements courants	283'691.00	471'788.55
204	Passifs de régularisation	132'665.85	264'837.00
205	Provisions à court terme	47'628.85	35'101.57
206	Engagements financiers à long terme	2'556'660.30	2'475'979.35
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers	-	-
29	Capital propre	26'399'918.58	26'172'281.05
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	5'249'284.55	5'308'306.40
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	5'003'964.30	4'289'112.30
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-
299	Excédent ou découvert de bilan	16'146'669.73	16'574'862.35
2990	Résultat annuel	428'184.07	428'192.62
2999	Résultat cumulés des années précédentes	15'718'485.66	16'146'669.73



2.4. Indicateurs financiers

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

2025

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-113.60%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	32%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	8%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	27%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	12%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-1'966.91
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	9%

2.5. Rapport de la commission financière

Le Syndic demande à l'Assemblée si elle a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à la Présidente de la commission financière qui lit son rapport.

Rapport de la Commission financière Assemblée communale du mardi 31 mars 2026

La Commission financière a été conviée en date du 3 mars 2026 à la présentation des comptes 2025, en présence de Monsieur David Humair, Syndic et responsable des finances, ainsi que de Madame Sandra Loup, Administratrice des finances de notre commune.

La Commission financière a ensuite été conviée en date du 10 mars 2026 à une séance d'information, à la suite de la révision des comptes de l'année 2025 effectuée par Messieurs Brodard et Schorro, de la société Gefid Conseils SA, en tant qu'organe de révision.

Lors de cette séance, Monsieur Brodard a soulevé que la comptabilité est parfaitement tenue et a chaleureusement remercié Madame Loup pour son travail exemplaire et sa disponibilité et ce dans un délai très court. Le rapport écrit du réviseur confirme que les comptes de l'exercice 2025 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.



Commune de Cressier

Comme chaque année, la Commission financière a reçu un exemplaire du bilan, des comptes de résultats, des comptes des investissements ainsi que du rapport de gestion complet rédigé par Madame Loup, qui contribue à la bonne compréhension de la gestion et des différences entre budget et comptes.

Comptes 2025

Comptes de fonctionnement

La Commission financière est ravie de constater que la gestion financière est propre et saine. Le budget 2025 a été respecté. Des événements extraordinaires permettent même un bénéfice quasi identique à 2024 de CHF 428'192.62 alors que le budget prévoyait un excédent de charge de CHF 318'590.55, soit une différence de CHF 746'783.17.

Cette différence provient, entre autres, du remboursement d'impôts irréguliers ainsi que d'une petite augmentation d'impôts sur les personnes physiques.

Une bonne maîtrise des coûts par le Conseil communal a également été remarquée par la Commission financière. Ces différents points vous ont été expliqués ce soir par le Conseil communal.

Bien que ce résultat 2025 soit bon, il est principalement dû à différentes rentrées qui demeurent extraordinaires et souvent non quantifiables en amont.

Ainsi, restons vigilants pour les prochaines années, sans oublier que, dans un horizon plus ou moins proche, les CHF 714'000.00 du prélèvement sur la réserve d'évaluation seront dissous et que la compensation cantonale sur la réforme fiscale diminue chaque année, qu'elle est temporaire et que nous ne pourrons plus bénéficier de ce soutien à partir de 2032.

Comptes d'investissements

Plusieurs investissements ont été bouclés en fin d'année 2025. L'investissement du Réseau Santé Lac (RSL), la réfection de la route du Pra-Rond, l'étude de la protection du ruissellement et la mise à jour du PGEE entre autres.

Certains investissements votés n'ont, indépendamment de la commune, pas pu être effectués dans le courant de l'année 2025. Ils sont reportés en 2026.

En conclusion, la Commission financière tient à remercier Madame Loup pour son travail, sa rigueur et son professionnalisme dans la tenue des comptes de notre commune. Nous saluons également l'engagement du Conseil communal à présenter des comptes équilibrés.

La Commission financière rejoint les conclusions de la fiduciaire Gefid Conseils SA et propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'année 2025 qui vous ont été présentés ce soir.

Cressier, le 31 mars 2026/ra

La Commission financière

La présidente :

Christiane Pilloud

Les membres :

Regula Catricalà-Knecht, Joël Oberson, Sébastien Berset et Bruno Gross



L'Assemblée ne demande pas la parole, le vote pour l'acceptation du compte de fonctionnement et du compte des investissements est procédé à main levée.

Ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Approbation de la révision des statuts de l'Association des communes du district du Lac

Ces dernières années, la répartition des tâches entre le canton et les communes a nettement évolué, le canton transférant de plus en plus de tâches aux régions. Cette évolution pose de nouvelles exigences en matière de collaboration intercommunale. Lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du 29 janvier 2026, les délégués ont adopté les statuts révisés à la majorité des voix.

David Humair informe que les modifications apportées consistent principalement à une refonte du texte concernant la composition, les buts, la répartition des charges, etc.

Certains articles ont été modifiés, d'autres supprimés mais ces changements n'apportent aucune modification fondamentale pour les communes. La clé de répartition des charges reste identique.

Aucune question n'étant soulevée, la révision des statuts de l'Association des communes du district du Lac est soumise à approbation par l'Assemblée.

Les statuts sont acceptés à la majorité avec une abstention.

4. Divers

David Humair prend la parole en cette fin de législature pour faire part que certains membres de commissions communales ont décidé de quitter leur fonction. A la commission financière, deux personnes ont décidé de ne pas poursuivre leur mandat. Il s'agit de Madame la Présidente Christiane Pilloud et Monsieur le Commissaire Bruno Gross. Au nom du Conseil communal mais également au nom de la commune, il tient sincèrement à les remercier de leur travail et d'avoir été membres de la commission financière de manière assidue et efficace. Même si les premières séances de la commission financière ont été quelque peu animées, il a été possible de trouver un modus vivendi commun.

De vifs remerciements leur sont adressés par applaudissement et un présent leur est remis.

David Humair profite de ce sujet pour informer la population que les commissions seront réélues pour la prochaine législature lors de l'Assemblée extraordinaire de printemps. Deux places seront à repourvoir à la Commission Financière et il invite les personnes intéressées à se manifester.

Jacques Berset demande la parole en tant que vice-syndic concernant cette fin de législature qui s'achève ce soir avec l'Assemblée communale. Il exprime qu'il s'agit d'un moment d'émotion et de reconnaissance, car une conseillère et trois conseillers communaux arrivent à terme de leur engagement et quittent leurs fonctions au sein de la collectivité. Être conseiller communal, c'est accepter de consacrer une part importante de son temps. C'est faire face à des défis variés, parfois complexes, souvent exigeants. C'est aussi devoir prendre des décisions, assumer des responsabilités et chercher en permanence l'équilibre entre les attentes de la population, les contraintes légales et les réalités financières. Ce travail, il faut le dire, reste souvent peu visible. Derrière chaque décision, chaque projet, chaque réalisation, il y a des heures de séance de préparation de dossier, de discussion, d'analyse et de collaboration. Il y a un engagement sincère, parfois discret, mais toujours essentiel au bon fonctionnement de la commune.

Au nom du Conseil communal, mais aussi de l'Assemblée et de la population, il tient à leur adresser de sincères remerciements pour leur disponibilité, leur engagement et le temps qu'ils ont donné, souvent au détriment de leur vie personnelle ou professionnelle. Leur contribution a été précieuse et elle mérite d'être reconnue à sa juste valeur.



Commune de Cressier

Des présents et applaudissements sont remis à :

- Madame Mélanie Gubler, qui a pris ses fonctions également en 2021 et qui a œuvré dans le domaine de l'enseignement, la formation, la santé, le social et la culture.
- Monsieur David Humair, qui a débuté le Conseil communal en 2021 et qui s'est vu tenir, à cœur, le rôle de Syndic. Il a été chargé de l'Administration générale, les Finances et impôts, l'information et communication, l'Aménagement et énergie ainsi que l'ordre public et militaire.
- Monsieur Jean-Pierre Pürro, qui est entré au Conseil communal en 2016 et a fait deux législatures. Il était chargé de la santé, les affaires sociales, les jubilaires et le cimetière.
- Monsieur Beat Mathys, qui est revenu au Conseil communal en 2021. Il était chargé de la protection des eaux, correction et endiguement.

Jacques Berset tient également à féliciter les nouveaux élus pour leur engagement futur, Messieurs Marc Andrey, Patrick Albert, Marc-André Weber et Lukas Aebi ainsi que ses collègues qui poursuivent leur mandat avec lui, Madame Barbara Sahli et Monsieur Léo Colautti.

Claude Maier demande la parole. Il a travaillé durant sa vie active dans les statistiques et la politique et aimerait relever quelque chose au sujet du Conseil communal de cette législature qui n'a pas été mentionné dans le Liberté. Il n'y a eu aucune démission pendant les cinq ans. La plupart des Conseillers se sont représentés et il y a eu huit candidats pour les élections. Il pense qu'il y a peu de communes dans le canton de Fribourg qui ont cette situation et souhaite le souligner.

David Humair le remercie et demande s'il y a d'autres divers. Comme ce n'est pas le cas, il clôt l'assemblée en informant la population de son départ en Afrique. Il précise qu'il a eu énormément de plaisir à être Syndic et qu'il a eu la chance, grâce à ses collègues, d'être élu à ce poste, du plaisir de voir des gens dans le village, leur parler, construire le futur du village et d'avoir appris à connaître Cressier. Comme il l'a souvent dit, les gens qui viennent à l'Assemblée sont toujours un peu les mêmes mais il remercie ceux qui sont là ce soir d'être des citoyens fidèles à la commune de Cressier et de participer à cette vie communale. Il souhaite à tous une belle soirée et invite cordialement la population à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h49.